

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 17 février 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City, 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 4.1, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

#### Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Michel JASSEY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

#### Etaient absents :

M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Thierry MORTON

#### Secrétaire de séance :

Mme Martine DONEY

#### Procurations de vote :

Mandants : A. LORIGUET, P. DUCHEZEAU

Mandataires : F. TAILLARD, E. MAILLOT

## Nouveau programme de renouvellement urbain – Etude de programmation du pôle commercial Ile de France - Convention Territoire 25

**Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 AP/CP PNRU 2016-2024	Montant de l'AP : 19,1 M€ Montant du CP 2020 : 2,5 M€ Montant de l'opération 2020 : 57 000 € HT
<b>Sous réserve de vote du BP 2020 et PPIF 2020-2024</b>	

### Résumé :

Le centre commercial Ile de France figure parmi les opérations du Nouveau programme de renouvellement urbain. Afin de mener à bien la reconfiguration du centre et son intégration dans son environnement, une étude de programmation au stade faisabilité est confiée à la SPL Territoire 25.

### I. Contexte

Le contrat de Ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement humain, économique, urbain et de cohésion sociale.

Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser leur bonne articulation avec le volet « développement social » de la politique de la ville. Planoise a été retenu parmi les quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

L'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relatif au quartier Planoise a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 16 décembre 2019. Cette convention arrête le projet opérationnel et les conditions, notamment financières, de sa mise en œuvre.

Au fil des décennies Planoise a perdu de son attractivité résidentielle pour les classes moyennes et donc en mixité sociale. L'aggravation des problèmes de tranquillité et d'insécurité et la constante dégradation de l'image du quartier ont accentué ce phénomène. L'enjeu du NPRU consiste à arrêter la spirale négative constatée sur ce quartier et à mettre en place les éléments d'une transformation progressive pour le faire évoluer à moyen long terme vers un espace urbain rayonnant et apaisé au sein de la communauté urbaine :

- doté d'une fonction spécifique, de pôle d'excellence numérique,
- fort d'un commerce et d'une économie revitalisés,
- en capacité d'attirer principalement des familles primo-accédantes ainsi que les seniors pour assurer davantage de mixité sociale.

La stratégie du NPRU pour le quartier Planoise repose sur différents projets et objectifs urbains complémentaires les uns des autres (tramway, coopérative du numérique, activités économiques, équipements publics dont un gymnase, restructuration des espaces publics, dédensification et résidentialisation...).

Cette stratégie urbaine devra être intimement liée aux actions initiées dans le cadre du contrat de ville (cité éducative notamment) et s'appuyer sur les habitants et sur le réseau d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels qui œuvrent quotidiennement au sein du quartier.

Le programme contractualisé avec l'ANRU intègre l'immobilier à vocation économique avec principalement la création de la coopérative du numérique et une intervention sur les 3 centres commerciaux.

Deux objectifs majeurs portent sur le pôle commercial Ile de France :

- dynamiser le commerce,
- maintenir et développer l'offre médicale avec la création d'un pôle santé.

## **II. Pôle commercial Ile de France - étude de programmation**

Le centre Ile de France doit être reconfiguré afin de jouer sa fonction de centre commercial et de pôle de services pleinement intégré dans un environnement repensé.

Il est pour cela nécessaire de mener une étude de programmation. Cette étude, au stade faisabilité, proposera une reconfiguration du centre tant dans la composition de ses cellules (remembrement) que dans son fonctionnement interne (cheminements et circulations).

L'étude visera également à optimiser l'articulation du centre Ile de France avec son environnement immédiat qui va connaître des évolutions majeures (démolition de la station-service, fabrique du numérique, évolution des circulations et des stationnements). Ce travail se fera en lien avec l'architecte en chef du NPRU qui a notamment pour mission la coordination globale de toutes les opérations ainsi que la réalisation d'un avant-projet de coordination sur le secteur Ile de France.

Plusieurs scénarii seront proposés et chiffrés par le prestataire. L'étude de programmation s'attachera à évaluer la faisabilité économique du projet notamment au regard des loyers pratiqués et de définir les modalités de portage de l'opération.

Il est proposé de confier la réalisation de cette étude de programmation à la SPL Territoire 25 dont Grand Besançon Métropole est actionnaire. Les modalités de mise en œuvre de cette étude font l'objet d'une convention d'assistance et de service avec la SPL T25 qui sous-traitera une partie des prestations.

Le coût global des études est de 57 000 € HT dont 22 500 € réalisés par T25 et 34 500 € confiés à des prestataires extérieurs (architecte-urbaniste et géomètre).

***MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN et B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.***

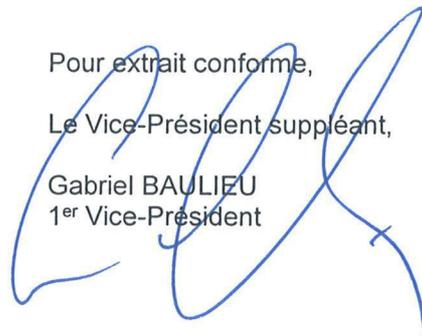
### **A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur le lancement d'une étude de programmation sur le pôle commercial Ile de France,**
- **se prononce favorablement sur la convention d'assistance et de service à conclure avec la SPL Territoire 25 pour un montant de 57 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'assistance et de service et toutes les pièces relatives à son exécution et à l'application de la présente décision.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3